

# Commune de SORT en CHALOSSE

## COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Du 01 juillet 2020 à 20H

Membres du Conseil Municipal : 15

En exercice : 15                      Présents : 15                      Excusé :

Date de la convocation : 26 Juin 2020

**Présents** : Pascal Bernadet, Sabine Labarbe, Christian Pierre, Vincent Marquet, Didier Descarpentries, Frédéric Antonini, Claudine Bergue, Christophe Camot, Jérôme Danhil, Jean-Michel Dupouy, Anne-Marie Henry-Martin, Hélène Hincelin, Nicolas Laurède, Marie-Josée Lubet, Graziella Pouysegou.

**Excusé** :

**Secrétaire de séance** : Marie Josée Lubet

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

### **Délégué CNAS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué élu au CNAS, comité national d'actions sociales. Monsieur le Maire propose de désigner Madame Sabine Labarbe. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Sabine Labarbe.

### **Vote des taux des impôts communaux**

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

- Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 139 923, dont un produit fiscal prévisionnel de TH de 131 979,

Après avis de la commission des finances en date du 23 juin 2020, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales,

- Considérant la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019, et fixe les taux 2020 comme suit :

• Foncier bâti                      = 19,23 %

• Foncier non bâti                = 72,85 %

Pour un produit fiscal attendu de : 139 923.

### **Vote du budget prévisionnel 2020**

Après avoir lu à l'assemblée le compte administratif 2019, et l'affectation des résultats 2019 Monsieur le Maire, propose au vote du Conseil Municipal, les propositions nouvelles pour le Budget Primitif de l'année 2020 comme suit :

En €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 341 339.00	1 341 339.00
Investissement	420 133.00	420 133.00

## Commune de SORT en CHALOSSE

### COMPTE-RENDU DE SÉANCE

**Du 01 juillet 2020 à 20H**

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Budget Primitif 2020,

#### **Statuts syndicat des Eschourdes**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune de Candresse a demandé le transfert de la compétence assainissement non collectif au syndicat des Eschourdes.

VU la délibération du Comité Syndical des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif

VU la délibération du Comité Syndical des Eschourdes en date du 27 février 2020 acceptant le transfert de la compétence Assainissement Non collectif de la commune de Candresse et la modification des statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Candresse au Syndicat Intercommunal des Eschourdes, et approuve la modification des statuts en conséquence.

#### **Membres de la commission CCID : commission communale des impôts directs**

Monsieur le maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix Pour et 1 Abstention**

**Propose** 12 noms comme membres  
titulaires :

- 1- Christian PIERRE
- 2- Pierre LUBET
- 3- Bernard CRAMPETTE
- 4- Paule DEGAND
- 5- Laurent RUSALEN
- 6- Didier DESCARPENTRIES
- 7- Sabine LABARBE
- 8- Philippe LESCA
- 9- Ludovic POUYSEGU
- 10- Thierry SAINT JEAN
- 11- Éric BEGU
- 12- Nicolas LAUREDE

Propose 12 noms comme membres  
suppléants :

- 1- Hélène HINCELIN
- 2- Thierry RUSALEN
- 3- Catherine DUGRAND
- 4- Elisabeth SERVIERES
- 5- Jean Michel DUPOUY
- 6- Didier BARRERE
- 7- Bernard LAUGA
- 8- Richard COMMARIEU
- 9- Jérôme DANHIL
- 10- Alain LABORDE
- 11- Vincent MARQUET
- 12- Christophe CAMOT

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 01 juillet 2020 à 20H**

**Divers**

- **PCS : plan communal de sauvegarde**

Sabine Labarbe a présenté :

- le DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : Ce document informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Ce document sera disponible lors de la fin de réalisation sur le site internet de la commune.
- Le PCS : Le Plan Communal de Sauvegarde est mis en place dans le but d'organiser les secours en cas de risques majeurs identifiés dans le DICRIM soit : tempête, sismique, transport de marchandises dangereuses par route, inondation et mouvement de terrain. On y trouve la liste des zones géographiques avec les personnes référentes, la liste des personnes fragiles, les postes de commandement pour diriger les différentes cellules. Quand la mise à jour sera terminée, il sera disponible en mairie.

- **Commissions**

- Aménagement du bourg : L'entreprise Véritas est venue inspecter la sécurité de divers équipements. A la suite de leur passage, quelques points sont à mettre à jour.
- Communication : Luy et la plume est en cours de rédaction.
- Forêt : La prestation de l'exploitation de la parcelle n°5 a été rediscutée lors d'une réunion avec l'ONF. Mr Damien Raynaud, technicien forestier s'occupe de trouver un autre prestataire pour l'exploitation du bois 2020.
- Voiries : Après état des lieux des routes, il en résulte qu'elles sont en bon état mais que des fossés sont à curer. Des travaux d'aménagement de refuges route de la Forêt et la réalisation de caniveaux Route de Lecourt sont prévus.
- Bâtiments communaux : La commission s'est réunie le 08 juin dernier. Monsieur Bernadet a fait visiter tous les bâtiments communaux :
  - Logements communaux : suite aux travaux réalisés dans deux appartements, il reste quelques finitions qui seront effectuées par les agents communaux. Le 3<sup>ème</sup> logement a été libéré ce jour
  - Salle des Associations : des travaux d'isolation phoniques sont prévus cet été.
  - Ecole maternelle : des travaux de réfection des toilettes, armoires de rangement et menuiseries extérieures sont prévus cet été.
- Ecole – RPI Sort-Garrey : le RPI, créé en 1989, est géré par un comité de pilotage comprenant 3 représentants de chaque commune et employés communaux.

L'inspection académique a confirmé la non-fermeture de classe à la rentrée de Septembre 2020. La directrice a fait une demande en mairie pour cette rentrée : elle souhaite une aide pour les cours de GS et CP le matin. Les élèves étant nombreux à cette rentrée, vont demander une forte attention. La mairie a accepté cette demande pour le 1<sup>er</sup> trimestre avec un bilan aux vacances de Noël.

Suite à sa mutation, Madame Emmanuelle Darrosé, sera remplacée par une nouvelle directrice.

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 01 juillet 2020 à 20H**

- Equipement : le tracteur tondeuse a été changé. Sur les 3 devis c'est celui de Destrian qui a été retenu pour un montant de 14 607 € TTC.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**